

8 Mars : Au travail, l'égalité n'attend plus !

CGT
MATMUT

LES SALAIRES : À travail égal, salaire égal !

En France, les femmes gagnent en moyenne environ **15 % de moins**, tandis que **l'écart à poste équivalent varie entre 5 % et 9 %**.

A la Matmut, les écarts touchent essentiellement les cadres : + 8,5% de plus pour les hommes en moyenne.

Les écarts sont plus marqués dans les postes à responsabilité (classe 6 et +) et secteurs masculinisés.

Dans nos métiers, ces écarts sont aussi accentués par le temps partiel parfois subi du fait des contraintes de la Société et des obligations familiales qui reposent souvent sur les femmes (93% pour la MATMUT). Cette situation est un véritable frein aux revenus immédiats et aux futures retraites.

Le constat : le travail des femmes vaut autant, mais coûte moins cher ?

Le 8 mars n'est pas une célébration, c'est un rappel : l'engagement mutualiste doit commencer par l'exemplarité sociale envers ses propres salariées.

Nous ne voulons pas de fleurs, nous voulons la justice et la reconnaissance de notre travail.



 **L'EUROPE NOUS DONNE RAISON** : La Directive Européenne 2023/970

La Directive sur la transparence salariale doit être transposée en juin prochain en droit français et va devenir, enfin, une obligation pour l'employeur. A compter de cette date, et si l'état transpose la Directive conformément au texte, vous disposerez de nouveaux droits :

1. Droit à l'information : Tout salarié peut demander le niveau de rémunération moyen, par sexe, pour un même poste.
2. Alerte à 5% : Si l'écart dépasse 5% sans justification objective, l'entreprise doit lancer une évaluation conjointe (avec les représentants du personnel) des rémunérations.
3. L'entreprise aura alors six mois pour corriger le tir après la publication du rapport.

De même, les clauses de confidentialité sur les salaires sont désormais interdites.

N'attendons pas l'échéance de juin 2026 ! Notre accord égalité professionnelle actuellement en vigueur permet déjà une étude de rémunération. Le seuil actuel est fixé à 10 % de la médiane, et devra sans doute être révisé dès la transposition en droit français !



LA CARRIÈRE : Stop à la pénalité "Maternité"

Dans l'assurance, une carrière ne doit plus être sacrifiée sur l'autel de la vie privée.

Nous revendiquons une organisation du travail respectant l'équilibre vie pro / vie perso pour tous.

Le retour de congé maternité ou le recours au temps partiel ne doivent plus être des freins aux promotions ou à l'accès aux postes à responsabilité

RESPECT : Tolérance zéro pour le sexisme

80% des femmes en France déclarent être confrontées à des agissements sexistes au travail.

Que ce soit en agences ou au siège, nous exigeons des mesures concrètes et des formations obligatoires contre le harcèlement et les "petites phrases".

La dignité au travail est un droit non négociable.

"Notre travail a un prix, nos droits ont une valeur."

